



Sessione di u 7 di ferraghju di u 2022
Session du 7 février 2022

Decisione N° 2022-3
Décision N° 2022-3

Presentazione di i travagli di i cummissioni
Présentation des travaux des commissions

L'an deux mille vingt et deux, le 7 février, la Chambre des Territoires convoquée le 28 janvier 2022 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, COGNETTI TURCHINI Catherine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean-Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, LE BOMIN Vanina, MARTINETTI Achille, MATTEI Flora, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre

Etait représenté : M.

MORGANTI Jean-Toussaint par VIVONI Ange-Pierre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à PAOLINI Julien
BASTIANI Angèle à GIOVANNANGELI Gilles
CAITUCOLI Paul Joseph à FILIPPI Petru Antone
FAZI Bianca à MATTEI Flora
GIUSEPPI Jean à ARRIGHI Fabien
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LUCCIONI Jean-Baptiste à MARTINETTI Achille
LUCIANI Antonia à PAOLINI Julien
MARIOTTI Marie-Thérèse à COGNETTI TURCHINI Catherine
MAUPERTUIS Marie-Antoinette à SIMEONI Gilles
MOSCA Paola à PONZEVERA Juliette
VINCIGUERRA Alexandre à GIOVANNANGELI Gilles

Etaient absents et excusés : MM.

ANGELINI Jean Christophe, ARENA Jean Baptiste, BERTOLOZZI Paul-Antoine, DOMINICI Jean, LIVRELLI Dominique, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François-Marie

Etaient absents : MM.

MARCANGELI Laurent, NICOLAI Marc-Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2022-3, relatif à la présentation des travaux des commissions.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

PREND ACTE de la présentation des travaux intervenue en séance.

DECIDE de saisir le Président du Conseil exécutif de Corse de toutes les demandes, attentes et propositions des commissions tendant à favoriser un travail encore plus efficace et un partenariat sans faille entre les services de la collectivité de Corse et la Chambre des Territoires.

SOUHAITE auditionner Madame Wanda Mastor dans le cadre de sa réflexion sur l'évolution de la Chambre des Territoires mais aussi sur les moyens de rendre les institutions de la Corse plus démocratiques et plus efficaces - proximité, territorialisation, articulation entre la Collectivité de Corse et ses instances consultatives - audition envisagée tant en commission qu'en séance plénière, en visioconférence ou en présentiel, selon les possibilités de l'intervenante.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni